

Une solution durable



*Objectif 50 % et plus :*  
Les expériences réussies de valorisation des matières résiduelles par les municipalités canadiennes



Mentions de source des photos  
de la page couverture :  
En haut à gauche : Ville de Victoriaville  
En haut à droite : Ville de Whistler  
En bas à gauche : Ville de Hamilton  
En bas à droite : Ville de Charlottetown

## SAVIEZ-VOUS QUE...

... le Fonds municipal vert<sup>MC</sup> (FMV) de la Fédération canadienne des municipalités offre une aide financière qui permet aux municipalités de réaliser des projets d'immobilisation consacrés à la valorisation des matières résiduelles? Pour en savoir plus, visitez le site d'immobilisation [www.fcm.ca/fmv](http://www.fcm.ca/fmv).



**FCM** | Fonds municipal vert  
Green Municipal Fund

La Fédération canadienne des municipalités (FCM) est la voix nationale des gouvernements municipaux depuis 1901. Elle soutient l'aménagement de collectivités viables bénéficiant d'une qualité de vie élevée en favorisant des gouvernements municipaux forts, efficaces et responsables.

Le Fonds municipal vert<sup>MC</sup> (FMV) de la FCM offre tout un éventail de ressources et de services qui répondent expressément aux besoins des gouvernements municipaux en ce qui a trait au développement des collectivités durables. Le financement et le savoir-faire fournis par le Fonds permettent de soutenir le développement de collectivités plus durables sur les plans environnemental, social et économique.

Fonds municipal vert<sup>MC</sup> de la FCM  
24 rue Clarence, Ottawa (Ontario) K1N 5P3  
Tél. : 613-907-6208  
Télec. : 613-244-1515  
gmf@fcm.ca  
**[www.fcm.ca/fmv](http://www.fcm.ca/fmv)**

*Objectif 50 % et plus : Les expériences réussies de valorisation des matières résiduelles par les municipalités canadiennes*  
(Comprend une présentation PowerPoint adaptable et des ressources complémentaires sur CD)

© 2009, Fédération canadienne des municipalités. Tous droits réservés.

This document is also available in English under the title *Getting to 50% and Beyond: Waste Diversion Success Stories from Canadian Municipalities*.



Le présent document est imprimé sur du papier recyclé postconsommation (PCW), traité sans chlore (PCF), certifié par le Forest Stewardship Council (FSC), avec des encres à base d'huile végétale.



Le FMV souscrit aux pratiques durables en matière de publication. Veuillez conserver, partager ou recycler ce document.

# La valorisation des matières résiduelles : Vue d'ensemble

## QU'EST-CE QUE LA VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES?

**Valoriser les matières résiduelles** c'est les détourner des sites d'enfouissement ou des incinérateurs par le biais de la réutilisation, du recyclage, du compostage ou de la production de gaz par digestion anaérobie. La valorisation est une composante essentielle de la gestion efficace et durable des matières résiduelles.

**La gestion des matières résiduelles** englobe le processus de collecte, de traitement et d'élimination des matières résiduelles.

## POURQUOI DÉTOURNER LES MATIÈRES RÉSIDUELLES DES SITES D'ENFOUISSEMENT?

### Avantages économiques

- » Le nombre de sites d'enfouissement nécessaires diminue, ce qui permet d'économiser les coûts associés à la création de nouveaux sites ou au transport de ces matières jusqu'à des sites plus éloignés.
- » Des emplois sont créés par le détournement des matières résiduelles : neuf emplois pour le recyclage de 14 000 tonnes de matières résiduelles, sept pour leur compostage, mais un seul pour leur enfouissement.
- » Des revenus peuvent être générés par la vente de compost à la collectivité.

### Avantages environnementaux

- » Le recyclage consomme moins d'énergie que l'enfouissement, et il est plus écoénergétique d'utiliser des matériaux recyclés que des matériaux neufs pour la fabrication de nouveaux produits.
- » La quantité de gaz à effet de serre et de toxines produits par les sites d'enfouissement et les incinérateurs diminue.
- » Plus de terres sont disponibles pour d'autres usages, dont l'agriculture.
- » La réutilisation et le recyclage permettent de conserver les ressources.

### Avantages sociaux

- » Lorsque les sites d'enfouissement sont moins utilisés, la qualité de vie des collectivités avoisinantes augmente, et l'on crée moins de nouveaux sites.
- » Lorsque diminue l'usage des sites d'enfouissement et des incinérateurs, la pollution est réduite et la santé des gens s'améliore.
- » La valorisation des matières résiduelles encourage les comportements écologiques.

## PARTENARIATS et COLLABORATION

- » S'assurer l'adhésion aux programmes de valorisation au moyen de la collaboration des différentes parties concernées.
- » Adopter un programme régional de valorisation des matières résiduelles qui dessert un ensemble de petites collectivités et de collectivités rurales ou éloignées.
- » Établir des partenariats avec le secteur privé.
- » Tirer parti des législations provinciales et territoriales propices au changement.

## SOLUTIONS PRATIQUES

- » Offrir une collecte pratique, en bordure de rue, des matières recyclables.
- » Offrir des solutions pratiques pour la valorisation des feuilles et résidus de jardin.
- » Offrir une collecte des ordures ménagères organiques.
- » Offrir des collectes dans les immeubles résidentiels.
- » Offrir des collectes dans les secteurs institutionnel, commercial et résidentiel.
- » Construire des centres de traitement des matières recyclables, organiques ou de types multiples.

LES CLÉS DE LA RÉUSSITE

## POLITIQUES et LÉGISLATION

- » Limiter la quantité de matières résiduelles qu'il est permis de sortir chaque semaine.
- » Réduire la fréquence du ramassage des ordures à une fois toutes les deux semaines.
- » Adopter des politiques comme l'interdiction d'envoyer dans les sites d'enfouissement des matières recyclables ou compostables.
- » Faire appliquer toutes les politiques concernant la valorisation des matières résiduelles.
- » Adopter une politique « zéro déchet ».
- » Créer des incitatifs économiques pour encourager la valorisation plutôt que l'élimination.
- » Adopter un programme « utilisateur-payeur ».

## ÉDUCATION et PROMOTION

- » Renforcer la volonté politique de modifier la gestion des matières résiduelles.
- » Mettre au point des programmes majeurs et continus de sensibilisation et de promotion et les lancer au tout début des programmes de valorisation des déchets.
- » Encourager le compostage domestique.
- » Offrir aux résidents une rétroaction constante pour s'assurer qu'ils comprennent bien les services de valorisation, les options offertes et les conséquences de leurs choix.
- » Rendre compte des résultats obtenus lorsqu'on valorise les matières résiduelles.

# Introduction à la valorisation des matières résiduelles

## TYPES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

**Les déchets ménagers** sont générés par les maisons individuelles et les immeubles d'habitation (ces derniers ayant généralement des services de collecte différents). Ils comprennent généralement 40 % de matières recyclables, 40 % de matières organiques, 10 % de déchets volumineux et 10 % d'autres matériaux.

**Les déchets IC&I** sont générés par les secteurs institutionnel, commercial et industriel.

**Les déchets C&D** sont générés par les activités de construction et de démolition. On les appelle parfois déchets CRD (construction, rénovation et démolition). Ils incluent le bois, la ferraille, le gypse, le béton, les briques et divers matériaux d'emballage, et ils peuvent représenter jusqu'à 25 % des déchets solides qui vont dans les sites d'enfouissement.

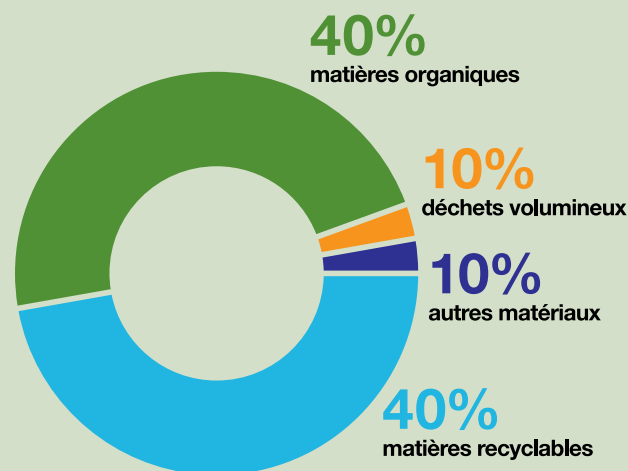
**Les feuilles et les résidus de jardin** sont générés par les activités de jardinage et d'aménagement de paysage. Ces matériaux sont aisément traités par compostage en andains ouverts (une méthode de compostage économique qui consiste à empiler les matières compostables en rangées). Les feuilles et les résidus de jardin peuvent constituer 10 % ou plus du flux des déchets résidentiels.

**Les déchets organiques** comprennent les déchets alimentaires et diverses autres matériaux compostables générés par les ménages. Les ordures ménagères organiques triées à la source sont séparées des autres ordures ménagères par les résidents avant d'être jetées. Les déchets organiques constituent jusqu'à 25 % du flux d'ordures ménagères.

**Les matières recyclables** sont les matières comme le papier, le carton, le métal, le verre et certains plastiques, pour lesquels des marchés secondaires ont été créés.

**Les déchets ménagers dangereux** sont les déchets résidentiels néfastes pour l'environnement ou la santé humaine, comme les peintures, les solvants, les fluides provenant d'automobiles, les pesticides et les herbicides.

## COMPOSITION TYPIQUE DES DÉCHETS MÉNAGERS



## LA VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU CANADA

En 2006, les Canadiens ont produit plus de 35 millions de tonnes de déchets, soit 1 000 kg par personne : 8 % de plus qu'en 2004. Sur ce total, 22 millions de tonnes provenaient de sources non résidentielles et 13 millions de tonnes, de sources résidentielles. Les sites d'enfouissement et les incinérateurs ont accueilli 27 millions de tonnes de matières résiduelles (environ 77 %) et 7,7 millions de tonnes (environ 22 %) ont été valorisées. Un tiers des matières résiduelles enfouies étaient d'origine résidentielle et le reste était des déchets industriels, commerciaux et institutionnels.

Appuyées par des législations provinciales fixant des objectifs pour la valorisation des matières résiduelles, la Nouvelle-Écosse et l'Île du-Prince-Édouard ont obtenu les plus hauts taux provinciaux de valorisation : 41 % et 38 % respectivement. Le Nouveau-Brunswick les suit de près avec 36 %. La Colombie-Britannique et le Québec ont aussi un taux de valorisation supérieur au taux national (32 % et 27 % respectivement). Terre-Neuve-et-Labrador a le taux le plus bas, avec 6,9 %, précédé par la Saskatchewan avec un taux de 11,4 %.

*Le taux de valorisation est le pourcentage de matières résiduelles valorisées par rapport à la quantité totale de matières résiduelles produites. Les règles servant à définir les activités de valorisation varient selon les provinces ou les territoires.*

## UN CRITÈRE DE RÉUSSITE : UNE VALORISATION DE 50 %

Alors que les municipalités fixent des objectifs de valorisation des matières résiduelles plus ambitieux, le taux de 50 % peut constituer un point de repère utile. Les municipalités canadiennes les plus performantes parviennent à des taux de valorisation qui dépassent la moyenne nationale de 22 %, plusieurs d'entre elles approchant ou même dépassant un taux de 50 %. Leurs stratégies peuvent aider les municipalités qui amorcent ce processus. En même temps, alors que les municipalités s'efforcent d'atteindre et de dépasser le cap des 50 % de valorisation des matières résiduelles, il est important de se souvenir que toute augmentation dans ce domaine est un pas important dans la bonne direction.



Ville de Halifax

## LES DÉFIS ET LES MOTEURS DU CHANGEMENT

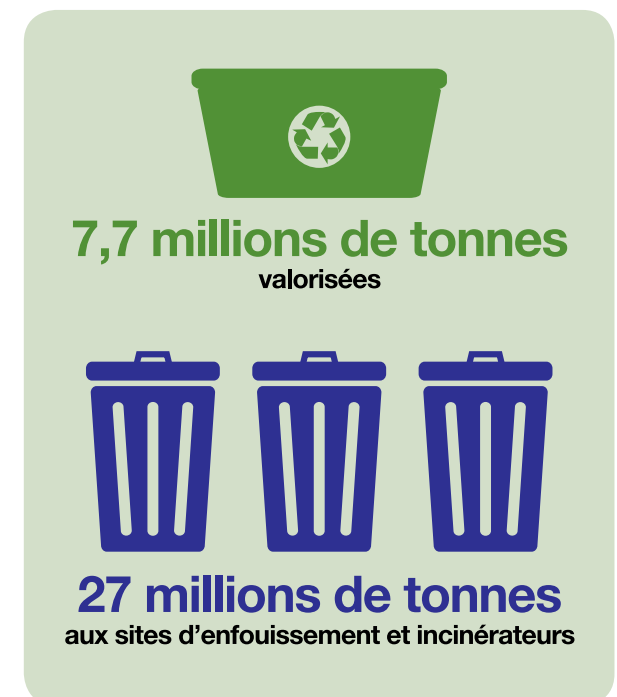
Parmi les obstacles persistants à la valorisation des déchets, citons les coûts plus élevés que ceux consacrés aux sites d'enfouissement dans certaines parties du Canada, la grande capacité d'accueil des sites d'enfouissement de certaines collectivités et le manque de connaissances ou de motivation relatifs à l'adoption de politiques de valorisation des matières résiduelles, dont certains pensent qu'elles seront mal accueillies. Mais beaucoup de collectivités prennent conscience de la nécessité d'apporter des changements car elles sont confrontées à des problèmes comme la fermeture imminente de sites d'enfouissement, la réticence des citoyens face à la création de nouveaux sites d'enfouissement, une augmentation substantielle des coûts d'élimination des déchets ou encore les mandats et les objectifs des provinces en matière de gestion des déchets.

### TONNES DE DÉCHETS PROVENANT DE SOURCES RÉSIDENTIELLES ET NON RÉSIDENTIELLES AU CANADA (2006)



Les programmes de valorisation des matières résiduelles nécessitent parfois un investissement qui sert à couvrir les coûts en capital et les coûts de fonctionnement des programmes, de l'équipement et des installations. Les coûts précis peuvent être déterminés au moyen d'une étude de gestion des déchets consacrée à la stratégie proposée. Certaines municipalités sont parvenues à mettre au point des systèmes de financement permettant le recouvrement complet des coûts générés par leurs programmes de valorisation des matières résiduelles.

### QUANTITÉ DE MATIÈRES RÉSIDUELLES VALORISÉES PAR RAPPORT AUX QUANTITÉS ENVOYÉES DANS DES SITES D'ENFOUISSEMENT OU DES INCINÉRATEURS (2006)



# Objectif 50 % et plus

## LES QUATRE CLÉS DU SUCCÈS

À travers le Canada, des collectivités sont parvenues à des taux élevés de valorisation des matières résiduelles grâce à une approche globale qui comporte quatre clés importantes de succès :

- 1. DES PARTENARIATS ET UNE COLLABORATION** peuvent être mis en place localement avec les citoyens, les organisations, les établissements d'enseignement, le secteur privé et le gouvernement provincial ou territorial. En travaillant le plus possible en collaboration, on s'assure de l'adhésion d'un plus grand nombre de personnes et de leur participation aux programmes de valorisation, et on peut parvenir à des solutions efficaces.
- 2. DES SOLUTIONS PRATIQUES** permettent de faire fonctionner les programmes de valorisation des matières résiduelles. Les solutions offertes pour la réutilisation, le recyclage et le compostage peuvent inclure la collecte en bordure de rue ou l'ouverture de centres où les gens apportent eux-mêmes leurs matières résiduelles. Les programmes peuvent être mis en œuvre par la municipalité, le secteur privé, un partenariat public-privé ou même la province. Plus ces solutions sont accessibles (lorsqu'elles sont offertes aux résidents vivant dans des maisons individuelles ou des immeubles d'habitation ainsi qu'aux secteurs institutionnel, commercial et industriel), plus il est facile d'atteindre un taux de valorisation élevé.
- 3. DES POLITIQUES ET UNE LÉGISLATION** appuyant les efforts de valorisation des matières résiduelles sont essentielles. Les règlements municipaux limitant la quantité de déchets évacués, qui prévoient une collecte des ordures payante ou bannissent des sites d'enfouissement les matières susceptibles d'être valorisées, peuvent contribuer à l'adoption de pratiques de valorisation des matières résiduelles. Des politiques plus vastes, comme des objectifs de valorisation provinciaux ou municipaux, suscitent aussi des modifications de comportement.
- 4. L'ÉDUCATION ET LA PROMOTION** sont des éléments essentiels de toute stratégie de valorisation des matières résiduelles. Le public doit être informé des programmes offerts dans ce domaine et savoir comment y participer efficacement. Il peut s'agir, par exemple, de rendre visite aux résidents pour les mettre au courant d'un programme de recyclage ou mettre en œuvre des stratégies afin de promouvoir et récompenser les activités de valorisation des matières résiduelles (les composts dans les jardins, par exemple).

## DES TENDANCES À LA POINTE DU PROGRÈS

Au fur et à mesure que les éléments de base de la valorisation des déchets deviennent pratique courante dans les municipalités, ces dernières élaborent leurs stratégies afin d'atteindre un taux de valorisation plus élevé. Un certain nombre de tendances se dessinent à travers le Canada :

- » **Les collectivités zéro déchet** : Elles ont pris l'engagement à long terme de réduire leurs matières résiduelles en recourant à des mesures comme les programmes de responsabilité élargie des producteurs, à des incitatifs économiques qui encouragent la réduction des déchets produits, à des méthodes d'approvisionnement écologique et à la prise en compte, au moment de la conception des produits, de ce qu'il adviendra de ces produits lorsqu'ils cesseront d'être utilisés.
- » **Les instruments économiques** : Avec les programmes « utilisateur-payeur », les résidents payent l'enlèvement de leurs déchets en fonction du volume jeté. On peut se servir pour ce programme d'un système d'étiquette, de sac ou de bac à roulettes. Parmi les autres instruments économiques envisageables, citons les redevances de déversement et les amendes pour les ordures contaminées (matières résiduelles qui n'ont pas été triées à la source).
- » **Les méthodes d'approvisionnement écologique et la sensibilisation des consommateurs** : Les municipalités commencent à avoir recours à des règlements qui incitent entreprises et résidents à réutiliser davantage et à acheter des marchandises à emballage réduit. Ainsi, certaines collectivités ont mis en place des interdictions ou des taxations relatives aux emballages. Cette approche nécessite d'éduquer adéquatement le public et de mettre les mesures en application si l'on veut être sûrs que les règles soient les mêmes pour toutes les entreprises et que les comportements des consommateurs évoluent. Certaines municipalités ont aussi mis en place des politiques d'approvisionnement écologique pour leurs propres achats.

» **Collecte des déchets ménagers organiques :**

Une fois leurs programmes de recyclage bien établis, des municipalités passent à la mise en place de collectes, en bordure de rue, des déchets ménagers organiques. Les collectivités offrant un programme de compostage des déchets de cuisine et de jardin détournent généralement 25 à 30 % de déchets supplémentaires du flux d'ordures ménagères.

- » **Les flux de recyclage :** De nombreuses municipalités, en particulier les plus petites, ont adopté avec succès des systèmes de collecte à deux flux (fibres et récipients) ou plus. Le recyclage à un seul flux (collecte de tous les matériaux dans un seul bac) devient cependant de plus en plus fréquent dans les grandes municipalités urbaines. Cette approche à l'avantage de coûter moins cher, d'avoir des taux de participation plus élevés, d'être compatible avec les services de collecte automatisés et de permettre de collecter en même temps les matières organiques ou d'autres déchets. Elle présente comme inconvénient des taux de résidus plus élevés lors du traitement, un degré de contamination plus important, une quantité réduite de matériaux propres sur les marchés finaux et des centres de traitement qui coûtent plus cher.

## LEÇONS RETENUES : CONSEILS DES MUNICIPALITÉS DONT L'EXPÉRIENCE A RÉUSSI

- ✓ La participation du gouvernement provincial aux programmes de recyclage peut aider les municipalités, en compensant les coûts de ces programmes et en minimisant les effets des fluctuations imprévisibles des marchés des matières recyclées.
- ✓ En faisant participer le public au processus de prise de décisions, on peut augmenter l'adhésion de la collectivité.
- ✓ Le secteur privé peut parfois offrir des solutions sous forme de modèles opérationnels capables de s'adapter au gré de l'évolution de l'économie et des types de matières générées.
- ✓ Pour les collectivités rurales qui souhaitent réduire leurs déchets de manière efficace et efficiente, un programme régional de gestion des déchets est essentiel.
- ✓ Un plan directeur solide est un ingrédient fondamental si l'on veut obtenir un programme de valorisation des matières résiduelles qui fonctionne.
- ✓ Il faut accorder suffisamment de temps au processus de planification de la gestion des déchets, y compris pour l'élaboration du programme et sa mise en œuvre.
- ✓ Les règlements peuvent rendre les initiatives d'éducation du public plus fructueuses et assurer la participation de ce dernier aux programmes de valorisation.
- ✓ Un programme pilote est un bon moyen de mettre à l'essai une nouvelle initiative, comme la collecte des déchets organiques en bordure de rue, et de la promouvoir. Un programme pilote dure généralement 12 mois.
- ✓ En exigeant des sacs transparents, on peut mettre en application les programmes de recyclage et de compostage obligatoires.
- ✓ Les résidents peuvent être motivés par des enjeux comme la préservation du patrimoine naturel ou la conservation des eaux souterraines.
- ✓ Les résidents devraient être prévenus clairement et à l'avance quand ils contreviennent aux règlements.
- ✓ Les municipalités devraient investir dans des stratégies de marketing social et tirer parti des réussites ponctuelles pour obtenir le soutien du public.



Ville de Charlottetown

# Les expériences réussies de valorisation des matières résiduelles

Les études de cas suivantes témoignent de l'expérience de nombreuses municipalités canadiennes qui ont atteint des taux élevés de valorisation des matières résiduelles. Chacune de ces municipalités ou régions utilise, pour atteindre ses objectifs, une combinaison particulière d'éléments issus des quatre clés de la réussite – partenariats et collaboration, solutions pratiques, politiques et législation et éducation et promotion –. Les études de cas montrent que la meilleure façon d'atteindre un taux de valorisation élevé est d'adopter une méthode globale adaptée aux besoins particuliers de la municipalité concernée\*.

\* Les taux de valorisation cités dans les pages suivantes correspondent aux données les plus récentes dont on disposait en août 2009.



Gauche : Ville de Halifax / Droite : Ville de Victoriaville

# DISTRICT RÉGIONAL DE NANAIMO (DRN), COLOMBIE-BRITANNIQUE

Population : 146 000 habitants  
Taux de valorisation : 64 %

## FAITS SAILLANTS ET RÉSULTATS

- » Plus de 4 170 tonnes de déchets organiques valorisées en 2006.
- » Plus de 11 000 tonnes de déchets alimentaires commerciaux valorisés depuis 2005.
- » Diminution du nombre en application d'une interdiction d'enfouissement.

- » Adoption et mise d'avis d'infraction émis.
- » Collaboration avec les parties concernées du secteur et de la collectivité.

## PARTENARIATS et COLLABORATION

- » **Programme de valorisation des déchets alimentaires commerciaux** : Le District régional de Nanaimo a conclu une entente avec une entreprise de compostage privée afin de construire un centre de compostage fermé. La région a ensuite interdit les déchets alimentaires commerciaux au site d'enfouissement. Toutes les matières organiques interdites sont réacheminées vers le centre de compostage. La région travaille en collaboration étroite avec les transporteurs de déchets et les établissements alimentaires pour s'assurer que tous les déchets organiques sont correctement valorisés.
- » **Soutien de la province** : Le gouvernement provincial de Colombie-Britannique a donné aux gouvernements des districts régionaux le pouvoir nécessaire pour émettre des licences de gestion des flux de déchets; les administrations régionales peuvent ainsi gérer correctement les installations de gestion des déchets créées par le secteur privé.

## SOLUTIONS PRATIQUES

- » **Collecte du recyclage en bordure de rue** : Le District régional offre à tous les résidents, toutes les deux semaines, un service de collecte du recyclage à trois flux. Au programme sont compris un bac bleu pour les récipients, un sac jaune pour les papiers domestiques et un sac bleu pour les journaux et les revues. Les cartons et les textiles sont collectés séparément.
- » **Collecte des déchets organiques ménagers** : Grâce à l'appui financier du Fonds municipal vert de la FCM, la région a mis en place un projet pilote qui s'étend sur 12 mois et permet de mettre à l'essai sur le terrain, dans les zones rurales et suburbaines, un programme de collecte des déchets organiques résidentiels. Le projet pilote ayant réussi, le programme a été prolongé jusqu'à ce que la région mette en place un programme de collecte des déchets organiques en bord de rue, en 2010.

## POLITIQUES et LÉGISLATION

- » **Interdiction d'éliminer les matières recyclables** : Un règlement interdit l'évacuation des matières recyclables désignées vers les sites d'élimination des déchets du District régional. Ces interdictions sur certains matériaux sont appliquées grâce à une collaboration entre le District régional, le transporteur et le producteur.
- » **Interdiction d'éliminer les déchets alimentaires commerciaux** : Un règlement interdit l'évacuation vers des sites d'élimination de tous les déchets alimentaires et organiques provenant de sources commerciales et institutionnelles.
- » **Limites sur les quantités de déchets évacués** : Les résidents peuvent sortir un sac d'ordures en bordure de rue pour la collecte hebdomadaire. Pour chaque sac ou poubelle supplémentaire, il faut appliquer une étiquette qui coûte deux dollars. Les résidents sont limités à deux sacs ou bacs supplémentaires par semaine.
- » **Règlement concernant la délivrance de permis pour la gestion des flux de déchets** : Le District régional réglemente toutes les installations de gestion des déchets par le biais du règlement sur la délivrance de permis relatifs à la gestion des flux de déchets. Ce cadre de réglementation permet de s'assurer que les règles sont les mêmes pour tous et que les installations de gestion des déchets se conforment à des normes environnementales élevées. Il encourage en outre les investissements privés dans l'infrastructure de gestion des déchets.
- » **Collectivité zéro déchet** : La région est devenue une collectivité zéro déchet en 2002; elle vise à détourner des sites d'enfouissement 75 % des déchets de la région.

## ÉDUCATION et PROMOTION

- » **Promotion de la réduction des résidus de jardin** : La région fait la promotion du compostage domestique et de la conservation sur place des résidus de tontes de gazon. Elle recommande des aménagements paysagés exigeant peu d'arrosage, ce qui permettra de réduire l'utilisation d'eau. Les résidents ont aussi la possibilité d'apporter leurs déchets dans des dépôts désignés à cette fin.
- » **Programmes d'éducation** : La région conclut des ententes avec un organisme à but non lucratif; ce partenariat l'aide à financer un programme d'éducation sur le compostage, un programme scolaire ainsi qu'un programme de promotion et d'éducation axé sur l'approche zéro déchet. Le District régional créera une base de données portant sur les propriétés multifamiliales de la région, et elle enverra de l'information sur le recyclage. La région collabore aussi à la mise à jour d'une base de données portant sur les entreprises et les institutions dotées d'une cuisine, et elle leur envoie des trousseaux d'information sur la collecte des déchets organiques.

[www.rdn.bc.ca](http://www.rdn.bc.ca)

Faire une recherche pour « déchets solides »

Carey McIver, gestionnaire, déchets solides  
Tél. : 250-390-6560, poste 6540  
[clmciver@rdn.bc.ca](mailto:clmciver@rdn.bc.ca)

# VILLE DE OLDS, ALBERTA

Population : 7 300 habitants  
Taux de valorisation : 43 %

## FAITS SAILLANTS ET RÉSULTATS

- » Réduction importante du taux de valorisation, sans programme de recyclage en bordure de rue
- » Partenariats fructueux avec le secteur de l'éducation et les autres collectivités locales
- » Une population motivée et favorable à ces initiatives
- » Un plan stratégique de durabilité créé grâce à un important processus de mobilisation du public

## PARTENARIATS et COLLABORATION

- » **Partenariats avec le secteur de l'éducation** : La Ville a travaillé en partenariat avec Olds College pour réacheminer son flux de déchets organiques vers le Centre de technologie du compostage du collège. Celui-ci utilise le compostage en andains pour traiter les matières résiduelles. Les résidents intéressés peuvent venir chercher du compost fini.
- » **Partenariats et collaboration avec d'autres collectivités** : La Ville a formé un partenariat avec d'autres collectivités de la Mountain View Regional Waste Management Commission, qui gère l'élimination des déchets et offre des services de collecte des déchets efficaces et économiques. Par ailleurs, Olds fait partie d'un groupe de cinq municipalités qui travaillent avec l'Alberta Urban Municipalities Association (AUMA) à un projet pilote de collectivité viable.
- » **Collaboration entre les parties concernées, au sein de la collectivité** : Le plan stratégique des collectivités viables a été élaboré au moyen d'un important processus de mobilisation du public. Plus de 200 membres des collectivités ont élaboré un ensemble de principes destinés à guider le conseil municipal dans ses décisions.

## SOLUTIONS PRATIQUES

- » **Collecte des déchets organiques en bordure de rue** : La Ville collecte les déchets organiques des habitations dans une poubelle verte de 240 litres, toutes les deux semaines en été et tous les mois en hiver. Avec l'aide financière du Fonds municipal vert de la FCM, la Ville a dressé un inventaire de ses déchets organiques et a étudié leurs caractéristiques, première étape servant à déterminer la faisabilité d'une centrale de production de biogaz.
- » **Centres de recyclage** : La Ville possède trois centres de recyclage consacrés au réacheminement de 12 matières : les bouteilles de lait en plastique, les cartons de lait, le carton, les boîtes en carton, les journaux, les papiers mélangés, le verre transparent, les boîtes de conserve,

l'huile de moteur, les filtres à huile, les piles électriques et l'équipement électronique usagé. La Ville fournit aussi à toutes les entreprises des bacs pour le recyclage du carton et des papiers mélangés, moyennant des frais mensuels, et encourage les entreprises locales à se servir des centres de recyclage.

- » **Dépôts pour les résidus de jardin, l'herbe et les feuilles** : La Ville fait circuler, de mai à octobre, 52 bennes de 3 verges cubes réparties dans la collectivité, dans lesquelles les résidents peuvent déposer leurs résidus de jardin, leur herbe et leurs feuilles.

## POLITIQUES et LÉGISLATION

- » **Réduction de la collecte des ordures** : La Ville collecte les ordures toutes les deux semaines. Chaque ménage reçoit un bac à roulettes noir de 240 litres qui contient l'équivalent de trois sacs d'ordures. La Ville impose une limite informelle puisqu'elle n'autorise pas la collecte en bordure de rue de sacs supplémentaires. Les gens qui ont un surplus de déchets peuvent les apporter à l'écocentre de la Ville.
- » **Frais à payer pour la gestion des déchets** : Les résidents paient 18,87 dollars dans le cadre de leur facture mensuelle de services publics, et peuvent louer un deuxième bac à roulettes noir pour 18,87 dollars par mois, ou un second bac vert pour les déchets organiques pour 6 dollars par mois.
- » **Refus des déchets mélangés** : Le règlement de la Ville en matière de gestion des déchets autorise les équipes d'éboueurs à refuser les ordures qui contiennent des matières recyclables ou organiques.
- » **Élimination contrôlée des déchets** : En vertu du règlement de la Ville en matière de gestion des déchets, il est interdit de brûler des déchets, et les agents d'exécution du règlement peuvent donner des contraventions de 100 dollars pour la première infraction, et de 200 dollars pour les infractions suivantes.

## ÉDUCATION et PROMOTION

- » **Éducation des résidents** : La Ville encourage les résidents à participer aux programmes de valorisation des matières résiduelles; ils peuvent laisser en bordure de rue le trop-plein de déchets ou les bacs de déchets organiques fortement contaminés avec une étiquette expliquant quel est le problème.
- » **Promotion de la réutilisation** : À l'aide de prospectus et de publicités dans les journaux, la Ville fait la promotion de l'utilisation de sacs réutilisables et de la conservation sur place des résidus de tontes de gazon.
- » **Déchets de C&D** : La Ville fait la promotion de la valorisation des matières résiduelles dans les secteurs de la C&D et de l'immobilier; elle sensibilise le public aux avantages de la construction écologique.
- » **Projet des jardins écologiques (ESY)** : Le projet ESY, partenariat entre la Ville et Olds College, fournit un site de démonstration où l'on présente des jardins écologiques et des aménagements paysagés réalisés avec des matériaux recyclés, dont des déchets de construction et des pneus recyclés.

Prix : Prix Grand SAM Green Vision 2008 décerné par l'Association canadienne des constructeurs d'habitation (Alberta Centre) pour le partenariat de la Ville avec Olds College, dans le cadre du projet des jardins écologiques (ESY).

[www.olds.ca/pubworks.html](http://www.olds.ca/pubworks.html)

Scott Chant, gestionnaire, Services publics  
et travaux publics  
Tél. : 403-507-4830  
schant@old.ca



## DISTRICT DE LA GESTION DES DÉCHETS DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE DE CARLTON TRAIL (REGIONAL AUTHORITY OF CARLTON TRAIL, REACT), SASKATCHEWAN

Population : 25 047 habitants  
Taux de valorisation : 55 %

## FAITS SAILLANTS ET RÉSULTATS

- » Partenariat fructueux dans le domaine de la gestion des déchets, qui réunissent 48 municipalités et couvrent 11 400 kilomètres carrés
- » Élaboration d'un modèle utilisé dans toute la Saskatchewan pour la gestion régionale des déchets
- » Fermeture de 30 sites d'enfouissement, ce qui a permis d'économiser des milliers de dollars sur les frais d'entretien et d'amélioration
- » Réduction du taux d'évacuation des déchets dans les habitations et les entreprises commerciales et agricoles : les ménages sortent en moyenne un sac de déchets pour la collecte hebdomadaire

## PARTENARIATS et COLLABORATION

- » **Partenariat régional de gestion des déchets :** REACT permet à 48 municipalités de travailler ensemble dans le cadre d'une approche économique et efficace de la gestion des déchets; il propose des solutions de valorisation des matières résiduelles à un large éventail de collectivités rurales et municipales, sur un territoire de 11 400 kilomètres carrés.

## SOLUTIONS PRATIQUES

- » **Des solutions de collecte des déchets dans les municipalités et les régions rurales :** REACT offre des services de collecte des déchets en bordure de rue aux résidents des villages, des hameaux et des petites villes. Les habitations rurales (les fermes, par exemple) peuvent s'inscrire au programme de collecte de bennes de REACT ou apporter leurs ordures à une station de transfert ou à un site d'enfouissement.
- » **Programme de collecte de bacs destiné aux commerces et aux exploitations agricoles :** Les commerces et les exploitations agricoles peuvent louer des bennes et choisir entre un ramassage toutes les semaines, toutes les deux semaines ou tous les mois.
- » **Centres de recyclage :** REACT a créé 28 centres de recyclage dans des endroits stratégiques à travers la région. Des camions ramassent les déchets recyclables dans les centres et les apportent à une petite installation de traitement où ils sont triés avant d'être revendus. REACT utilise les revenus pour financer le programme, qui est offert gratuitement.
- » **Dépôts pour les feuilles et les résidus de jardin :** REACT possède des dépôts pour les feuilles et les résidus de jardin dans les 17 stations de transfert et les deux sites d'enfouissement. Les résidents peuvent apporter les résidus de jardin et de cuisine et les feuilles à l'un des dépôts, où ils sont compostés sur place en petits andains.
- » **Zones de dépôt des déchets de C&D :** Dans les stations de transfert de REACT se trouvent des endroits désignés où déposer les métaux, le bois propre et les bardeaux.

## POLITIQUES et LÉGISLATION

- » **Cotisations :** Les membres de REACT paient une cotisation annuelle de 18 dollars par personne. Les nouveaux membres paient une cotisation de 29 dollars les quatre premières années, montant consacré aux dépenses d'établissement relatives à l'adhésion.
- » **Programmes utilisateur-payeur :** Toutes les résidences qui bénéficient de services de collecte en bordure de rue doivent attacher à chaque sac de déchets une étiquette qu'ils ont achetée, dans le cadre du programme d'étiquetage des sacs de REACT. Chaque étiquette est vendue 1,25 dollars. Les exploitations commerciales et agricoles peuvent participer à un programme de collecte de bacs pour lequel ils paient en fonction de la quantité de déchets collectés et de la fréquence des collectes. Avec la vente des matériaux recyclés, le programme utilisateur-payeur permet le recouvrement complet des coûts afférents au système de gestion des déchets de la région.

## ÉDUCATION et PROMOTION

- » **Compostage domestique :** REACT fait la promotion du compostage domestique et certaines collectivités subventionnent les coûts des composteurs domestiques.
- » **Programmes de promotion et d'éducation dans les écoles et la collectivité :** REACT se rend dans les écoles et les cercles communautaires pour promouvoir le recyclage et le compostage domestique; il offre aussi, chaque année, une journée de collecte des déchets ménagers dangereux, grâce à un financement du gouvernement provincial.

Wendy Yaworski, directrice générale,  
Gestion des déchets, REACT  
Tél. : 306-682-1955  
react@sasktel.net



Ville d'Owen Sound

# VILLE DE HAMILTON, ONTARIO

Population : 518 200 habitants  
Taux de valorisation : 44 %

## FAITS SAILLANTS ET RÉSULTATS

- » Importante augmentation (de 16 à 44 %) des taux de valorisation obtenus, de 2001 à 2008, par les maisons individuelles et les immeubles des secteurs résidentiels
- » Programme dynamique de sensibilisation, promotion et éducation
- » Durée de vie étendue du site d'enfouissement, ce qui permet d'économiser les millions de dollars nécessaires pour construire un nouveau site d'enfouissement
- » Augmentation de 7 % de la quantité de produits recyclables collectés, grâce au programme de boîtes bleues
- » Réduction des émissions de GES des sites d'enfouissement, grâce au réacheminement des déchets organiques
- » Réduction des émissions rejetées par les camions : les déchets organiques sont ramassés en même temps que les ordures

## PARTENARIATS et COLLABORATION

- » **Stratégie de valorisation, et gestion des déchets par la collectivité** : Hamilton a créé un comité consultatif composé de 32 membres; celui-ci préparera des recommandations dont on tiendra compte dans le plan directeur de gestion des déchets solides.

## SOLUTIONS PRATIQUES

- » **Collecte du recyclage en bordure de rue** : Des services de collecte du recyclage en bordure de rue sont offerts aux résidents toutes les deux semaines, et plus de 30 matériaux sont collectés.
- » **Collecte des déchets ménagers organiques** : Le projet de collecte des déchets ménagers organiques de Hamilton était au départ un projet pilote financé en partie grâce à une subvention du Fonds municipal vert de la FCM. Son succès a mené à l'élaboration d'un programme de bacs à roulettes pour les déchets organiques. Toutes les maisons individuelles bénéficient maintenant de services de collecte des déchets ménagers organiques en bordure de rue.
- » **Collecte des feuilles et résidus de jardin** : La Ville collecte les feuilles et les résidus de jardin au printemps et à l'automne. Il est interdit d'utiliser des sacs en plastique depuis 2001, et les résidents doivent se servir de récipients réutilisables ou de sacs en papier pour les résidus de jardin.
- » **Services aux secteurs résidentiels comptant des immeubles d'habitation** : La Ville fournit actuellement des services de collecte de déchets – ordures et matières recyclables – à 90 % des immeubles d'habitation, y compris les immeubles en copropriété, les maisons en rangée et les appartements. Elle fournit un service de bacs à roulettes pour déchets verts à environ 900 immeubles d'habitation, 30 000 des 53 000 collectifs d'habitation de la Ville recevant maintenant l'ensemble des services de collecte des déchets.

## POLITIQUES et LÉGISLATION

- » **Limites pour l'évacuation des déchets** : Hamilton impose une limite d'un bac pour les ordures ménagères. En 2008, la Ville a mis en place un programme appliqué sur une base volontaire, avec un maximum de trois bacs. En 2009, la limite est descendue à deux bacs, le second devant être un sac transparent. Tous les sacs ou bacs supplémentaires sont laissés en bordure de rue avec une note. Les résidents qui continuent de dépasser le nombre limite de sacs ou de bacs sont signalés au service responsable du règlement et de son application qui donne suite à l'infraction. La limite passera à un sac ou un bac en 2010.
- » **Recyclage obligatoire** : Tous les résidents doivent participer au programme de recyclage de la Ville. Si le propriétaire d'un immeuble d'habitation n'offre pas de programme de recyclage à ses locataires, la Ville envoie alors une lettre rappelant son règlement relatif au recyclage, et indiquant la date à laquelle les services de collecte des ordures seront interrompus jusqu'à ce que le propriétaire mette en place un programme de recyclage.
- » **Plan directeur destiné à la gestion des déchets solides** : Avec l'appui de la collectivité et du conseil municipal, le plan directeur permet d'organiser la valorisation des déchets dans la ville.

## ÉDUCATION et PROMOTION

- » **Rétroaction et éducation des résidents** : Les équipes d'éboueurs sont encouragées à noter les résidences qui ont plus d'un sac ou bac de déchets en bordure de rue pour que le personnel de la Ville puisse faire un suivi et éduquer davantage les personnes concernées en leur envoyant une lettre ou en organisant la visite d'un de ses agents de service à la clientèle.
- » **Stratégies de marketing social** : Hamilton appuie vigoureusement les stratégies de marketing social destinées à promouvoir la valorisation des déchets. Parmi les programmes offerts, citons l'initiative de sensibilisation au programme de collecte des déchets organiques avec des « équipes vertes » d'étudiants et le programmes de

reconnaissance et de récompense « boîte d'or » destiné aux ménages qui atteignent ou dépassent l'objectif de 65 % de valorisation des déchets. La Ville choisit des gagnants en pigeant les noms de résidents parmi les bulletins de participation remis et en procédant à une vérification des ordures, déchets recyclables et déchets organiques triés à la source dans leur ménage.

- » **Sensibilisation des résidents d'immeubles d'habitation** : La Ville fournit des sacs fourre-tout bleus à tous les propriétaires et locataires pour qu'ils entreposent leur recyclage dans leur appartement, et elle organise des journées portes ouvertes pour éduquer les locataires.

Prix : Prix des collectivités durables FCM-CH2M HILL (2005) : Plan directeur de gestion des déchets solides  
Prix des collectivités durables FCM-CH2M HILL (2007) : Programme des bacs à roulettes pour déchets verts

[www.myhamilton.ca/myhamilton/cityandGovernment/cityDepartments/PublicWorks/WasteManagement/](http://www.myhamilton.ca/myhamilton/cityandGovernment/cityDepartments/PublicWorks/WasteManagement/)  
Faire une recherche pour « Waste Management Division »

Beth Goodger, directrice, Division de la gestion des déchets  
Tél. : 905-546-2424  
[bgoodger@hamilton.ca](mailto:bgoodger@hamilton.ca)



Ville de Hamilton

# VILLE D'OWEN SOUND, ONTARIO

Population : 21 800 habitants  
Taux de valorisation : 51 %

## FAITS SAILLANTS ET RÉSULTATS

- » Taux de valorisation élevés, sans programme de collecte en bordure de rue des déchets organiques
- » 21 % du taux d'élimination des matières résiduelles au cours des deux premières années du programme utilisateur-payeur de la Ville
- » Première collectivité en Ontario à exiger de tous les établissements IC&I qu'ils procèdent à une vérification

- complète de leurs déchets, préparent des plans de réduction et mettent en œuvre des programmes de recyclage
- » Passage à une collecte des ordures aux deux semaines en juillet 2009, à la suite d'une augmentation significative de la valorisation des matières résiduelles
- » Augmentation de 55 % du tonnage de recyclage entre 2000 et 2005, avec un taux de valorisation de 20 %, et 94 % de participation des résidents

## PARTENARIATS et COLLABORATION

- » **Consultation de la collectivité** : La Ville a élaboré sa stratégie détaillée de gestion des déchets après avoir consulté la collectivité.

## SOLUTIONS PRATIQUES

- » **Collecte du recyclage en bordure de rue** : Owen Sound a l'un des programmes de recyclage les plus complets au Canada. Plus de 30 types de produits sont collectés en bordure de rue, y compris les Tupperware, les casseroles métalliques, les couverts et ustensiles de cuisine ainsi que toutes sortes de récipients en plastique. La Ville collecte, dans le centre-ville, les matières recyclables toutes les deux semaines et le carton ondulé, toutes les semaines, et tous les mois dans le reste de la ville.
- » **Compostage des feuilles et résidus de jardin** : Les résidents peuvent apporter leurs feuilles et résidus de jardin au site de compostage en andains ouverts de la Ville, en vrac ou dans des sacs en papier.
- » **Autres options de recyclage** : La station de transfert de la Ville possède des installations destinées aux ordures et aux matières recyclables, y compris au contenu des boîtes bleues et aux autres matériaux collectés en bordure de rue, au polystyrène, aux déchets électroniques, aux gros appareils électroménagers, aux pneus et à la ferraille. Les établissements commerciaux doivent payer 10 dollars par moniteur apporté pour recyclage, mais tous les autres articles d'électronique sont pris gratuitement.
- » **Service de recyclage destiné aux immeubles d'habitation et au secteur IC&I** : La Ville fournit des services de recyclage hebdomadaires à tous les immeubles d'habitation, les institutions et les établissements commerciaux.

## POLITIQUES et LÉGISLATION

- » **Programme utilisateur-payeur** : La Ville demande aux résidents d'apposer une étiquette vendue à 2 dollars sur tous les sacs d'ordures déposés pour la collecte en bordure de rue.
- » **Limite sur l'évacuation des déchets** : Les ménages peuvent sortir au plus quatre sacs de déchets à la fois. En juillet 2009, la Ville est passée d'une collecte hebdomadaire à une collecte aux deux semaines.
- » **Recyclage obligatoire** : La Ville s'est dotée d'un règlement rendant le recyclage obligatoire. Les sacs d'ordures contenant des matières recyclables sont laissés sur le trottoir avec une note informant le résident du règlement.
- » **Matériaux interdits dans les sites d'enfouissement** : Un règlement interdit l'enfouissement d'un nombre important de matériaux, dont ceux qui vont dans les boîtes bleues, les déchets électroniques, les déchets ménagers dangereux, les feuilles et les résidus de jardin.
- » **Exigences pour les établissements IC&I** : La Ville exige de tous les établissements IC&I et de toutes les entreprises qu'ils présentent des rapports de vérification de leurs déchets et des plans de réduction des déchets. En vertu d'un règlement municipal, tous les établissements IC&I et ceux de restauration doivent mettre en œuvre des programmes de recyclage et réacheminer certaines matières résiduelles. La Ville distribue des bacs à roulettes pour déchets verts à toutes les entreprises et offre de l'information complémentaire sur son site Web.

## ÉDUCATION et PROMOTION

- » **Réduction des déchets organiques** : La Ville fait la promotion de divers programmes de réduction et de valorisation des déchets pour compenser le manque de services de collecte des déchets organiques subventionnés, comme les composteurs domestiques et les poubelles de cuisine.

- » **Sensibilisation des consommateurs** : La Ville met en œuvre des programmes de sensibilisation pour encourager les résidents à générer moins de déchets. On les incite à se servir de sacs et de récipients réutilisables et à acheter des produits en vrac ou peu emballés.
- » **Programmes d'échanges de biens** : La Ville tient deux journées d'échange de biens par année. Ces jours-là, on encourage les résidents à déposer leurs articles recyclables sur le trottoir afin que d'autres puissent les ramasser. Une troisième journée sera ajoutée en 2010.

[www.owensound.ca](http://www.owensound.ca)

Faire une recherche pour « Waste Management Program »

Chris Hughes, surintendant, Environnement,  
Division des travaux publics  
Tél. : 519-376-4274



Ville d'Owen Sound

# VILLE DE VICTORIANVILLE, QUÉBEC

Population : 41 316 habitants  
Taux de valorisation : 64 %

## FAITS SAILLANTS ET RÉSULTATS

- » Collecte et système de traitement à trois flux
- » Taux de valorisation des matières résiduelles résidentielles de 64 % en 2008

- » En 2008, la journée annuelle de collecte des déchets ménagers dangereux (Journée Normand Maurice) a permis de réacheminer 23 519 kg de déchets, ce qui représente une économie de 1 535 dollars en frais de sites d'enfouissement
- » Partenariat public-privé fructueux auquel participent 17 municipalités et une entreprise du secteur privé

## PARTENARIATS et COLLABORATION

- » **Partenariat public-privé** : Victoriaville participe à un partenariat réunissant 17 municipalités et une entreprise de gestion des déchets du secteur privé. Les 17 municipalités sont propriétaires de 51 % d'une entreprise de gestion des déchets appelée Gesterra, et le partenaire du secteur privé en possède 49 %. Le partenariat permettra de réduire les frais de gestion des déchets et de mieux contrôler les activités de gestion et d'élimination des déchets. Gesterra gère le système à trois flux de Victoriaville.
- » **Journée de collecte des déchets ménagers dangereux** : Le Groupe Solidarité Jeunesse (un organisme de formation des jeunes), en partenariat avec Victoriaville, a organisé la Journée Normand Maurice, une initiative annuelle de sensibilisation aux questions environnementales et de collecte des déchets dangereux.

## SOLUTIONS PRATIQUES

- » **Gestion des déchets à trois flux** : Victoriaville offre un système de gestion des déchets à trois flux à toutes les habitations (y compris les immeubles) et tous les établissements IC&I. Les participants reçoivent un bac noir à roulettes de 360 litres pour les ordures, un vert pour les matières recyclables, un marron et un bac de sept litres à poser sur le comptoir de cuisine pour les déchets organiques. Tous les bacs sont collectés à l'aide de véhicules automatisés. Les déchets de cuisine et de jardin sont compostés en andains dans une installation en plein air.
- » **La collecte des feuilles et des résidus de jardin** : La Ville collecte les feuilles et les résidus de jardin, sur une base saisonnière, dans des sacs en papier ou en plastique.
- » **Installation de recyclage des matériaux** : Les matériaux recyclables sont traités dans une installation spécialisée construite à Victoriaville en 1995. C'est la première installation mécanisée de ce type au Québec. Elle reçoit chaque année plus de 50 000 tonnes de matériaux recyclables provenant de diverses régions du Québec et de l'Ontario ainsi que des États-Unis.

- » Le dépôt écocentre : L'entreprise privée participant au partenariat évoqué ci-dessus dispose d'un écocentre qui ramasse les déchets électroniques, organiques et métalliques, ainsi que les matériaux de construction et de démolition recyclables.

## ÉDUCATION et PROMOTION

- » **Journée de collecte des déchets ménagers dangereux** : Cette journée annuelle, mise sur pied en partenariat avec un organisme de formation de la jeunesse, permet de sensibiliser les jeunes et la population en général aux enjeux environnementaux et de renforcer le sens de la responsabilité écologique communautaire.

## POLITIQUES ET LÉGISLATION

- » **Réduction de la collecte des ordures** : Les déchets sont collectés toutes les deux semaines.
- » **Collecte facultative des déchets ménagers organiques** : La collecte des déchets alimentaires et le service de compostage de la Ville sont facultatifs pour les résidents, dont certains ont indiqué qu'ils manquaient de place pour entreposer un troisième bac à roulettes. Le taux de participation est de 80 %.

Prix : Prix des collectivités durables FCM-CH2M HILL  
(2009) : Journée Normand Maurice

[www.mrc-arthabaska.qc.ca/gesterra.aspx](http://www.mrc-arthabaska.qc.ca/gesterra.aspx)

Serge Cyr, directeur du Service de l'environnement  
Tél. : 819-752-2480  
[Serge.cyr@ville.victoriaville.qc.ca](mailto:Serge.cyr@ville.victoriaville.qc.ca)



Ville de Victoriaville

# VILLE DE SHERBROOKE, QUÉBEC

Population : 150 000 habitants  
Taux de valorisation : 54 %

## FAITS SAILLANTS ET RÉSULTATS

- » Taux de valorisation des déchets résidentiels de 54 %, obtenu grâce à un système de collecte automatisé à trois flux
- » Programme saisonnier de collecte des déchets de bois en bordure de rue
- » Service municipal de collecte du recyclage offert aux petites institutions, aux commerces et aux industries – on estime que près de 230 organisations réacheminent environ 100 tonnes de matières recyclables par an

## PARTENARIATS et COLLABORATION ÉDUCATION et PROMOTION

- » **Annuaire des entreprises écologiques** : Sherbrooke a élaboré un annuaire des entreprises locales qui offrent des produits et des services écologiques et durables, issus des principes du commerce équitable; cet annuaire recense aussi les entreprises qui reprennent les produits usagés et les matériaux d'emballage pour les recycler.

## SOLUTIONS PRATIQUES

- » **Gestion des déchets à trois flux** : Sherbrooke a adopté un système de gestion des déchets à trois flux pour toutes les résidences. Une entreprise de recyclage du secteur privé exploite ce système. Tous les immeubles de quatre logements et moins reçoivent un bac noir à roulettes de 360 litres pour les ordures, un vert pour les matières recyclables et un marron pour les matières organiques. Tous ces bacs sont collectés à l'aide de véhicules automatisés. Le calendrier de collecte varie selon le flux de déchets. Les services de collecte des matières organiques ont été mis sur pied avec le soutien du FMV qui a financé une étude de faisabilité portant sur la collecte des déchets compostables.
- » **Services aux immeubles d'habitation** : Les immeubles de cinq logements et plus reçoivent, sur demande, un bac pour la collecte des déchets organiques.
- » **Services aux petites institutions, commerces et industries** : La Ville offre des services de recyclage aux institutions, commerces et industries qui ne produisent pas suffisamment de matériaux recyclables pour utiliser les services d'entreprises privées de recyclage. La Ville fait payer de 100 à 300 dollars par an pour les différents systèmes de collecte.
- » **Collecte des feuilles et des résidus de jardin** : La Ville fournit des services saisonniers de collecte et de traitement des feuilles et des résidus de jardin. Les feuilles sont collectées pendant quatre semaines à l'automne, dans des sacs en papier, et traitées dans un centre privé de compostage en andains.

- » **Collecte des déchets de bois en bordure de rue** : La Ville offre un service de collecte des déchets de bois en bordure de rue en mai, juillet et octobre. Tous les déchets de bois collectés dans le cadre de ce programme sont recyclés. Sont acceptés : le bois qui n'a pas été peint ni traité, les palettes en bois, le mobilier fait de bois ou de mélamine et les branches attachées en fagots.
- » **Dépôts pour le recyclage et les déchets dangereux** : La Ville dispose de deux écocentres doté chacun d'un dépôt pour les déchets ménagers dangereux. Elle possède également un centre régional de recyclage pour des articles comme les déchets de bois, la ferraille, les textiles et vêtements usagés, les résidus de jardin, les pneus, le béton, les briques, l'enrobé bitumineux, les débris de rénovation et de construction et les déchets électroniques.

## POLITIQUES et LÉGISLATION

- » **Réduction de la collecte des ordures** : Sherbrooke collecte les ordures toutes les deux semaines.
- » **Redevance pour le matériel de collecte des déchets** : Tous les résidents doivent payer 100 dollars pour les frais d'entretien et de remplacement des bacs à roulettes de 360 litres utilisés pour les déchets. Les bacs de recyclage et ceux réservés aux déchets organiques sont fournis gratuitement.

[www.ville.sherbrooke.qc.ca/fr](http://www.ville.sherbrooke.qc.ca/fr)

Faire une recherche pour « Environnement »

Denis Gélinas, directeur, Service des infrastructures urbaines et de l'environnement  
Tél. : 819-821-5941  
[denis.gelinas@ville.sherbrooke.qc.ca](mailto:denis.gelinas@ville.sherbrooke.qc.ca)



Ville de Sherbrooke

# MUNICIPALITÉ RÉGIONALE D'HALIFAX, NOUVELLE-ÉCOSSE

Population : 382 000 habitants  
Taux de valorisation : 59 %

## FAITS SAILLANTS ET RÉSULTATS

- » Taux de valorisation de 59 %, qui inclut tous les déchets solides résidentiels (maisons individuelles et immeubles d'habitation), commerciaux et institutionnels
- » Environ 65 000 tonnes de déchets de C&D valorisés chaque année, par le biais de programmes de réutilisation et de recyclage
- » Environ 125 nouveaux emplois créés grâce à la valorisation des déchets
- » Forte participation du public, par le biais de processus consensuels de gestion des déchets et de prise de décisions
- » Investissement annuel de 500 000 dollars dans l'éducation et la promotion

## PARTENARIATS et COLLABORATION

- » **Planification multilatérale de la gestion des déchets :** Les services de gestion de la Municipalité régionale d'Halifax ont collaboré avec le public pour choisir une nouvelle stratégie de gestion des déchets et des sites d'enfouissement. Les diverses parties concernées ont pris leur participation au sérieux et ont favorisé l'adhésion d'autres citoyens.
- » **Prise de décisions publiques et consensuelles :** En s'appuyant sur un processus dirigé par un comité de citoyens concernés en 1996, le Conseil régional de la Municipalité régionale d'Halifax a adopté un plan de mise en œuvre, avec pour objectif un taux de valorisation des déchets de 60 %. Le processus de consultation a mené à l'adoption du site d'enfouissement stabilisé d'Otter Lake, une installation de pointe. L'approche communautaire d'Halifax se distingue par le fait que le conseil municipal a adopté les principes de la stratégie élaborée par les citoyens. En 1999, ces principes constituaient l'assise d'un nouveau système intégré de gestion des déchets solides et des ressources.

## SOLUTIONS PRATIQUES

- » **Installation de traitement des déchets mélangés :** L'installation pour le traitement des déchets mélangés de la Municipalité régionale a permis de réacheminer suffisamment de déchets supplémentaires pour permettre à la Ville d'atteindre un taux de valorisation de 59 %. On utilise une méthode de traitement mécanique-biologique pour extraire les déchets dangereux et les matières recyclables. Les autres matériaux sont envoyés dans un site d'enfouissement pour être compostés et stabilisés. Une fois le processus de stabilisation terminé, les matériaux finis sont enfouis sur le site. Avec un financement du Fonds municipal vert de la FCM, la Municipalité régionale a étudié la faisabilité du réacheminement du carton ciré, du papier non recyclable et du fumier vers un centre de lombricompostage (compostage au moyen de vers de terre) à grande échelle.

- » **Programme de recyclage à deux flux en bordure de trottoir :** La Municipalité régionale d'Halifax collecte les récipients recyclables et les fibres triés à la source aux deux semaines dans les maisons individuelles, les appartements en copropriété et les immeubles d'habitation de six logements et moins.
- » **Programme de collecte des matières organiques en bordure de rue :** Les résidents de maisons individuelles reçoivent des bacs de 240 litres pour la collecte des déchets organiques qui a lieu deux fois par semaine, à l'exception des mois d'été (juillet et août) où la collecte est hebdomadaire. Les feuilles et les résidus de jardin sont collectés toutes les deux semaines. Les matériaux sont compostés et on vend le compost fini aux entreprises d'aménagement paysagé et aux gazonnières. Grâce à un financement du Fonds municipal vert de la FCM, la Municipalité régionale d'Halifax a étudié la possibilité de vendre le compost pour contrôler les problèmes de parasites dans la pelouse en plaque.

## POLITIQUES et LÉGISLATION

- » **Triage obligatoire à la source :** En vertu d'un règlement municipal de la Municipalité régionale, tous les résidents, entreprises et établissements institutionnels (y compris les immeubles d'habitation et le secteur IC&I) doivent trier les déchets en deux flux de recyclage (récipients et fibres) ainsi que les déchets organiques. Si les immeubles d'habitation ne mettent pas sur pied de programme de collecte des déchets recyclables et des déchets organiques, un employé de la Ville parle dans un premier temps au propriétaire. Si ce dernier ne prend pas les mesures qui s'imposent, il reçoit une amende d'au moins 337 dollars. Par ailleurs, la Municipalité régionale inspecte les chargements qui arrivent à son centre de traitement des déchets mélangés.

- » **Règlements spécifiques au secteur C&D :** La Municipalité régionale réglemente l'émission de permis de C&D et fixe des objectifs minimaux pour la valorisation des déchets de C&D. Tous ces déchets doivent être réacheminés vers des centres de traitement et un site d'enfouissement autorisé, et 75 % de tous les déchets de C&D qui arrivent doivent être recyclés ou détournés par d'autres moyens des sites d'enfouissement.
- » **Réduction de la collecte des déchets :** Les déchets sont collectés toutes les deux semaines, et la Ville impose une limite de six sacs par ménage.

## ÉDUCATION et PROMOTION

- » **Programmes d'éducation et de sensibilisation :** Des employés s'occupent exclusivement de l'éducation organisent des rencontres avec des représentants de groupes immobiliers, des gérants d'immeubles, des locataires et des compagnies de ramassage d'ordures, pour veiller à ce que ceux-ci comprennent bien leurs responsabilités en matière de valorisation des déchets et de facilitation du processus.
- » **Programme de réduction à la source :** Les programmes de réduction à la source de la Municipalité régionale comprennent le compostage domestique, la conservation sur place des résidus de tontes de gazon et une campagne novatrice de « pré-cyclage » qui encourage le public à réfléchir avant d'acheter.

Prix : Prix des collectivités durables FCM-CH2M HILL (2000) : Stratégie communautaire de gestion des déchets en tant que ressource

[www.halifax.ca/wrms](http://www.halifax.ca/wrms)

Jim Bauld, gestionnaire, Ressources et déchets solides  
Tél. : 902-490-6606  
[bauldj@halifax.ca](mailto:bauldj@halifax.ca)

# VILLE DE CHARLOTTETOWN, ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Population : 32 200 habitants  
Taux de valorisation : 60 %

## FAITS SAILLANTS ET RÉSULTATS

- » Taux de valorisation de 60 % qui inclut les maisons individuelles et les immeubles d'habitation ainsi que la majorité des bâtiments IC&I
- » Collecte uniforme des déchets, des matières recyclables et des matières organiques dans toute la province, dans le cadre du programme provincial Waste Watch
- » Quantité deux fois plus grande de matériaux recyclés à l'Î.-P.-É. (7 161 tonnes en 2001 contre 14 410 tonnes en 2006) grâce à une législation rendant le tri à la source obligatoire, et à une politique d'utilisation de sacs transparents

## PARTENARIATS et COLLABORATION

- » **Système provincial de gestion des déchets :** Toutes les collectivités de l'Île-du-Prince-Édouard participent au programme provincial Waste Watch géré par l'Island Waste Management Corporation (IWMC).

## SOLUTIONS PRATIQUES

- » **Collecte des déchets à trois flux pour tous les résidents :** L'IWMC offre à tous les résidents (y compris ceux des immeubles d'habitation) des services de collecte à trois flux des déchets triés à la source. Les résidents reçoivent un bac à roulettes noir de 240 litres pour les ordures et un vert pour les déchets ménagers alimentaires. Ces bacs sont collectés toutes les deux semaines. Le recyclage est collecté une fois par mois, en deux flux – récipients et fibres – dans des sacs bleus achetés par les résidents. Ces derniers peuvent aussi apporter gratuitement leurs déchets recyclables les samedis matins dans un centre de dépôt de Waste Watch (WWDC).
- » **Ménage de printemps et d'automne des résidents :** La Ville offre des collectes après le ménage du printemps et celui de l'automne, et elle ramasse les feuilles et les résidus de jardin, les articles à jeter et la ferraille (y compris des articles comme les bicyclettes, les barbecues et les chaises de jardin).
- » **Dépôt des déchets ménagers dangereux :** Les résidents peuvent déposer gratuitement au WWDC leurs déchets ménagers dangereux et leurs déchets volumineux (canapés, matelas, etc.).

## POLITIQUES et LÉGISLATION

- » **Recyclage et valorisation des déchets organiques obligatoires :** La participation au programme provincial Waste Watch est obligatoire pour tous les résidents et toutes les entreprises. Ceux qui n'y participent pas sont pénalisés : leurs déchets déposés en bordure de rue ne sont pas ramassés, ou ils doivent payer des frais supplémentaires aux centres d'élimination des déchets. Pour les maisons individuelles, les immeubles d'habitation et les établissements IC&I, les équipes de collecte vérifient s'il y a contamination dans les bacs; s'ils considèrent qu'un bac est fortement contaminé, ils y laissent une note et le laissent en bordure de rue sans le vider. Les déchets contaminés peuvent aussi être acheminés vers un centre qui produit de l'énergie à partir des déchets, auquel cas des frais supplémentaires sont facturés.
- » **Exigences pour les entreprises et le secteur IC&I :** Les établissements du secteur IC&I doivent trier les déchets à la source et s'entendre avec une entreprise pour la collecte de leurs déchets, ou ils doivent les apporter eux-mêmes au WWDC. Les entreprises doivent faire faire la collecte de leurs déchets par une compagnie spécialisée ou bien les apporter au WWDC.
- » **Réduction de la collecte des déchets et utilisation obligatoire de sacs transparents :** Les déchets sont collectés toutes les deux semaines. Les résidents doivent mettre tous leurs déchets excédant la limite (deux sacs pour les déchets supplémentaires autorisés) dans des poubelles rigides. Ils doivent utiliser des bacs rigides ou des sacs en papier pour les déchets organiques supplémentaires.
- » **Frais pour les services de gestion des déchets :** Tous les services sont financés par une redevance annuelle de 195 dollars payée à Waste Watch par les résidents qui habitent leur maison toute l'année. Le secteur IC&I doit payer des frais d'élimination des déchets.
- » **Interdiction provinciale concernant les déchets dangereux :** L'IWMC a interdit le dépôt dans les sites d'enfouissement d'un certain nombre de matériaux dont les accumulateurs au plomb, les piles alcalines et les

- rechargeables, les téléphones cellulaires, les cartouches d'imprimantes au laser ou à jet d'encre, les pneus usagés, les déchets dangereux (y compris les produits pharmaceutiques) et les ampoules fluorescentes.
- » **Programme de redevances destiné aux entreprises :** L'IWMC fait payer aux entreprises 99 dollars par tonne pour éliminer les déchets triés à la source, en imposant un minimum de 5 dollars. Des frais de 215 dollars par tonne sont exigés en supplément pour les déchets non triés à la source, et la facture minimum est de 40 dollars.

## ÉDUCATION et PROMOTION

- » **Rétroaction pour les résidents :** S'il y a un problème avec les déchets sortis en bordure de rue, l'équipe de collecte laisse une « note d'information » qui indique aux résidents la façon de trier certains déchets ou leur explique pourquoi les ordures, les déchets organiques ou les déchets recyclables n'ont pas été ramassés.
- » **Immeubles d'habitation :** Le personnel de l'IWMC aide les propriétaires d'immeubles d'habitation à choisir et mettre en place les programmes de valorisation des déchets les plus efficaces possible.
- » **Promotion de la réduction et de la réutilisation :** L'IWMC fait la promotion du compostage domestique, de la conservation sur place des résidus de tontes de gazon et de la réutilisation des déchets envoyés aux centres Waste Watch.

<http://www.iwmc.pe.ca/>

Heather Myers, gestionnaire, élimination des déchets,  
Island Waste Management Corporation  
Tél. : 902-894-0330  
hmyers@iwmc.pe.ca

# Ressources complémentaires

## **Les déchets solides, une ressource à exploiter : Guide pour le développement de collectivités viables**

Fonds municipal vert<sup>MC</sup> de la FCM

[http://fmv.fcm.ca/fr/Capacity\\_Building/Waste/Solid\\_Waste\\_as\\_a\\_Resource.asp](http://fmv.fcm.ca/fr/Capacity_Building/Waste/Solid_Waste_as_a_Resource.asp)

Cette ressource fait le point sur l'information, les politiques et les technologies disponibles en matière de gestion intégrée des déchets solides; elle comporte un carnet de travail qui guide les décideurs à élaborer un système local.

## **Municipal Solid Waste (MSW) Options: Integrating Organics Management and Residual Treatment/Disposal**

Municipal Waste Integration Network and Recycling  
Council of Alberta

[www.mwin.org/pdf/FinalMunicipalSolidWasteReport-March2006.pdf](http://www.mwin.org/pdf/FinalMunicipalSolidWasteReport-March2006.pdf)

Dans ce rapport de 2006, on compare les coûts et avantages du traitement des déchets résiduels mélangés à ceux générés par le tri à la source. Trois municipalités de tailles différentes (20 000, 80 000 et 200 000 habitants) sont comparées, et diverses approches sont étudiées : sites d'enfouissement, bioréacteur, compostage, digesteur anaérobie et traitement thermique.

## **Seattle Solid Waste Recycling, Waste Reduction, and Facilities Opportunities: Volume 2**

Ville de Seattle

[www.seattle.gov/UTIL/stellent/groups/public/@spu/@usm/documents/webcontent/spu01\\_002547.pdf](http://www.seattle.gov/UTIL/stellent/groups/public/@spu/@usm/documents/webcontent/spu01_002547.pdf)

Ce document fait partie d'une étude plus vaste qui porte sur l'amélioration de la gestion des déchets et des installations de valorisation des déchets de la Ville. On y trouvera de l'information sur de nombreuses possibilités économiques ou réglementaires et des occasions relatives aux infrastructures qui permettent de cibler les secteurs résidentiel, commercial et institutionnel ainsi que celui de la construction et de la démolition.

## **Stewardship Ontario's Effectiveness and Efficiency Fund (E&E) projects, 2004 to 2008**

[www.stewardshipontario.ca/bluebox/eefund/projects.htm](http://www.stewardshipontario.ca/bluebox/eefund/projects.htm)

Créé en juillet 2004, l'Effectiveness and Efficiency Fund aide les municipalités à optimiser leurs opérations de recyclage. Les propositions, très variées, comprennent des projets hautement techniques, mais aussi des projets de financement novateurs et des initiatives axées sur les politiques et l'éducation.

## **Waste Plan Regina Report**

Ville de Régina

[www.regina.ca/AssetFactory.aspx?did=3119](http://www.regina.ca/AssetFactory.aspx?did=3119)

Sont présentées dans ce rapport plus de 120 possibilités déterminées après examen de toutes sortes d'activités de réduction, de réutilisation et de valorisation mises en œuvre par d'autres collectivités en Amérique du Nord, dans les secteurs résidentiel, commercial et institutionnel.

## **California Integrated Waste Management Board (CIWMB)**

[www.ciwmb.ca.gov](http://www.ciwmb.ca.gov)

On trouvera sur le site du CIWMB des renseignements portant sur des centaines de sujets et d'études de cas concernant la réduction, la réutilisation et la valorisation des déchets, l'accent étant mis sur l'objectif de « collectivités zéro déchet ».



